



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 mars 2011 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrrière et monsieur le conseiller Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Maude Lauzon, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le conseiller Alain Riel.

CE-2011-422

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES, MODIFICATION D'UN NOM DE RUE DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-138 ET PROLONGEMENT D'UNE RUE EXISTANTE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle phase dans le projet résidentiel Village de la Ferme Ferris a été approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet implique l'ouverture future de deux nouvelles rues ainsi que le prolongement d'une rue existante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification typographique du nom d'une rue nommée à la résolution numéro CE-2011-138 en date du 2 février 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable et le Comité de toponymie ont analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rues sur le territoire de la ville et en recommandant l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la désignation de deux noms de rues proposés pour le secteur d'Aylmer ainsi que le prolongement d'une rue existante :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro des lots	Cadastre	Nom des rues
4 753 254	Cadastre du Québec	Rue de la Tortue
4 753 334	Cadastre du Québec	Rue du Canard

Prolongement d'une rue existante :

Numéro du lot	Cadastre	Nom de la rue
4 753 238	Cadastre du Québec	Rue du Raton-Laveur

Modification à la résolution numéro CE-2011-138 :

Numéro du lot	Cadastre	Ancien nom de la rue	Nouveau nom de la rue
4 711 983	Cadastre du Québec	Rue de l'Émerald	
4 711 983	Cadastre du Québec	Rue de l'Emerald	

Adoptée

CE-2011-423

DEMANDE D'HONORAIRES ADDITIONNELS AU MONTANT DE 33 421,82 \$ POUR LA FIRME CIMA+, S.E.N.C. APPLICABLES À LA PRODUCTION DE DOCUMENTS ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK, ENTRE LES RUES DE LA GRAVITÉ ET LE CORRIDOR DESCHÊNES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE DESCHÊNES ET DU PLATEAU-MANOIR-DES-TREMBLES - ALAIN RIEL ET MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a accordé une aide financière de 250 000 \$ pour le financement des études environnementales nécessaires à la réalisation du projet d'élargissement à quatre voies du chemin Pink;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2008-1144 en date du 2 juillet 2008, adjugeait un mandat de services professionnels en ingénierie et en environnement au montant de 204 258,60 \$ à la firme CIMA+ S.E.N.C. pour l'étude d'évaluation environnementale portant sur l'élargissement du chemin Pink, entre les rues de la Gravité et le corridor Deschênes;

CONSIDÉRANT QUE des préoccupations additionnelles ont été évoquées en cours d'étude et ont nécessité de compléter certaines démarches d'investigation par l'expert-conseil mandaté;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable considère la demande d'honoraires professionnels de la firme CIMA+ S.E.N.C. justifiée, non prévisible et raisonnable, tout en étant essentielle et nécessaire au parachèvement du mandat d'évaluation environnementale de l'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable recommande l'approbation d'un montant de 33 421,82 \$, incluant les taxes, représentant les coûts additionnels reliés à ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a déjà autorisé, par pièce de compte à payer 436658, un ajustement pour le coût des honoraires professionnels pour un montant de 7 371,19 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et du développement durable a déjà autorisé, par délégation de pouvoir 90809, un ajustement pour les coûts des honoraires professionnels pour un montant de 16 367 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 79-5-2009 concernant ladite politique, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède le moindre de 10 % du contrat accordé ou 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la somme de 33 421,82 \$ correspond à 16,4 % du contrat total :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine un ajustement pour le coût des honoraires professionnels pour un montant de 16 366,80 \$, taxes incluses, autorisé par la délégation de pouvoir 90809 ainsi que le montant de 7 371,19 \$, taxes incluses, et autorise l'ajustement pour le coût des honoraires professionnels à 9 683,63 \$, incluant les taxes, pour un montant total de 33 421,82 \$, incluant les taxes, à titre de services professionnels relatifs à l'étude d'évaluation environnementale de l'élargissement du chemin Pink, entre la rue de la Gravité et le corridor Deschênes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-034-78536	9 258,63 \$	Honoraires professionnels - Étude - Élargissement du chemin Pink
04-13493	425,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-424*

APPROBATION D'UNE REQUÊTE POUR LA DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET CÔTEAU ST-GEORGES, PHASE 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

CONSIDÉRANT QU'une entente et une requête ont été approuvées par le conseil municipal le 3 juin 2008, par la résolution numéro CM-2008-661, pour le projet Côteau St-Georges, phase 2 et que cette entente a été amendée le 26 mai 2009 par la résolution numéro CM-2009-564;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est encore valide, mais la requête est échue et que la construction des services municipaux n'a pas encore été réalisée;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 4344936 Canada inc. a déposé une nouvelle requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux de la phase 2 du projet Côteau St-Georges :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- de ratifier la requête présentée par la compagnie 4344936 Canada inc. pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux dans la phase 2 du projet Côteau St-Georges;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Aecom;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités au cabinet de la firme d'experts-conseils Aecom et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Les Laboratoires Shermont pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les rues, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-425*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET PARC-O-BUS ET TERMINUS DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEFAN PSENAK

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux sur la rue des Hautes-Rives ainsi qu'à l'aménagement de l'intersection du boulevard des Allumettières, de la rue des Hautes-Rives et du chemin Eardley, le tout afin de pouvoir desservir le projet terminus et Parc-o-bus des Allumettières prévu sur les lots 2 884 230 et 2 884 360 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux requis pour desservir le projet terminus et Parc-o-bus des Allumettières :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais concernant le projet terminus et Parc-o-bus des Allumettières sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par la firme d'experts-conseils Genivar et portant les numéros C-02 1/2 et 2/2;
- de ratifier la requête présentée par la Société précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et les rues requis pour desservir le projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la Société précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Genivar;
- d'entériner la demande de la Société précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Genivar et que la dépense en découlant soit assumée par cette Société;
- d'accepter la recommandation de la Société précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils LVM-Technisol pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette société;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la Société, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, les services municipaux construits pour desservir ce projet;
- d'autoriser le trésorier à rembourser, sur présentations des pièces produites par le Service des infrastructures, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un trottoir le long du chemin Eardley, le tout à même le fonds de roulement, et ce, jusqu'à concurrence de 50 000 \$.

Les fonds prévus à cette fin, d'une somme de 50 000 \$, seront pris au poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	50 000 \$	Quote part – Construction d'un trottoir sur le chemin Eardley

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser, à même les fonds de roulement, un montant de 50 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-426*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL 204 AU 240, CHEMIN KLOCK - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Les investissements Clétrem inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction d'une partie de la rue portant le numéro de lot 3 973 144 au cadastre du Québec, étant le projet domiciliaire 204 au 240, chemin Klock;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les investissements Clétrem inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le projet 204 au 240, chemin Klock :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie Les investissements Clétrem inc. concernant le développement domiciliaire 204 au 240, chemin Klock, sur le lot mentionné ci-dessus et montré au plan d'implantation préparé par la firme d'experts-conseils Sagenex inc., le 21 mai 2010 et révisé le 8 février 2011, portant le numéro de plan 07-147 2/2;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie précitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville de Gatineau (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et la rue dans le projet.
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville de Gatineau ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'autoriser la compagnie précitée à faire préparer, également à ses frais, les cahiers des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils Sagenex inc.;

- d'entériner la demande de la compagnie précitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils Sagenex inc. et que la dépense en découlant en soit assumée par cette compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme d'experts-conseils Jean-Claude Blais Consultant pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service des infrastructures;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit et héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la rue, les services municipaux et les servitudes requises dans ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-427

SOUSSION 2011 SI 033 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE SANS RÉSIDENCE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU SENTIER D'ACCÈS AU PARC MACLAREN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Genivar inc., 500, boulevard Gréber, 3^e étage, Gatineau, Québec, J8T 7W3, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux sans résidence pour l'aménagement d'un sentier d'accès au parc Maclaren, au montant total de 44 715,56 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 février 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

La firme Genivar inc. est autorisée à intervenir auprès des compagnies des utilités publiques pour encadrer le projet.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-10002-028-78530	42 753,06 \$	Honoraires professionnels - Rampe d'accès - Parc McLaren
04-13493	1 962,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-428

SOUSSION 2010 SP 162 - RÉNOVATION EXTÉRIEURE - VIEUX-MARCHÉ DE BUCKINGHAM - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MAXIME PEDNEAUD-JOBIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc., 30 A, rue du Grésil, Gatineau, Québec, J9A 3L8, pour la rénovation extérieure de l'édifice du Vieux-Marché de Buckingham, le tout au prix total de 144 673,47 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 février 2011, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30652-001-78531	120 000,00 \$	Réfection de différents bâtiments - Vieux-Marché de Buckingham
11-10019-011-78532	18 323,96 \$	Travaux correctifs - Remplacement du parement extérieur - Vieux-Marché de Buckingham
04-13493	6 349,51 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-429

SOUSSION 2010 SP 295 - IMPLANTATION D'UN CENTRE D'OPÉRATION ET DE SURVEILLANCE - MAISON DU CITOYEN - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 6739741 Canada inc. - Gestion D.M.J., 689, boulevard Saint-Joseph, suite 106, Gatineau, Québec, J8Y 4B4 pour les travaux d'implantation d'un centre d'opération et de surveillance à la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, au montant total de 91 937,48 \$, incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30462-001-78533	87 902,48 \$	Équipement de surveillance - Équipement
04-13493	4 035,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-430

SOUSSION - 2010 SI 283 - INSTALLATION DE DRAINS DANS LES CELLULES - QUARTIER GÉNÉRAL DU SERVICE DE POLICE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plomberie Robinson Itée., 396, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L5, pour l'installation de drains dans les cellules du quartier général du Service de police pour un montant total de 29 300 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 février 2011, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30625-002-78534	28 014,07 \$	Aménagement du 590, boulevard Gréber - Installation de drains
04-13493	1 285,93 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-431*

CAUTIONNEMENT DE 50 000 \$ - CORPORATION GATINEAU 55 INC.

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gatineau 55 inc. est l'organisme mandataire depuis 32 ans pour l'organisation de la Gatineau Loppet;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention d'une marge de crédit de 50 000 \$ est nécessaire afin d'assurer la liquidité requise à la poursuite des activités courantes de la Corporation;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière qui enregistrera la marge de crédit exige un renouvellement du cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut, par voie de résolution, cautionner une société jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 \$ sans qu'il soit nécessaire d'obtenir l'autorisation du ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le renouvellement du cautionnement de la marge de crédit de 50 000 \$, pour une durée d'une année, sollicité par la Corporation Gatineau 55 inc. auprès de leur institution financière dans le but d'assurer la poursuite des activités courantes de la Corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents relatifs au cautionnement.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-432

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 19 753,87 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 509 437,38 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 9 - 5 893,78 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 7 - 76 653,19 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9, la liste des réquisitions numéro 9 ainsi que la liste des embauches numéro 7 :

Numéros des listes	Description	Montants	Périodes
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	19 753,87 \$	7 au 11 mars 2011
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	509 437,38 \$	7 au 11 mars 2011
Liste des réquisitions numéro 9	Pièces de comptes à payer	5 893,78 \$	7 au 11 mars 2011
Liste des embauches numéro 7	Embauche de personnel temporaire	76 653,19 \$	28 février au 11 mars 2011

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-433 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-09 POUR UN MONTANT TOTAL DE 430 105,14 \$ - PÉRIODE DE 3 AU 9 MARS 2011**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant de 430 105,14 \$ pour la période du 3 au 9 mars 2011.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-434 **ADHÉSION DE MADAME LA CONSEILLÈRE PATSY BOUTHILLETTE AU SEIN DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL - 45 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'adhésion de madame la conseillère Patsy Bouthillette au sein de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 45 \$ à l'ordre de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, 2050, rue Amherst, Montréal, Québec, H2L 3L8, couvrant les frais d'adhésion.

De plus, le trésorier est autorisé à rembourser toutes dépenses reliées aux déplacements de madame la conseillère Patsy Bouthillette lors d'activités de cette Association, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11100-494	45 \$	Conseil municipal - Cotisations

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-435 **AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER LUC MONTREUIL À ASSISTER AUX RÉUNIONS DU CONSEIL NATIONAL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Luc Montreuil à assister aux réunions du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités et rembourser les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100-312 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-436

SUBVENTION DE 1 000 \$ - TRAIT D'UNION OUTAOUAIS - FESTIVAL DU FILM EN AUTISME DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 000 \$ à l'ordre de Trait d'Union Outaouais, à l'attention de madame Jocelyne Sylvestre, 109, rue Wright, bureau 004, Gatineau, Québec, J8X 2G7, à titre de subvention pour le premier Festival du film en autisme de l'Outaouais qui se déroulera du 2 au 7 avril 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	500 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions
02-79932-972	500 \$	André Laframboise- De Lucerne - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-437*

INTERVENTION DE LA VILLE DE GATINEAU - CONTRAT DE VENTE DU 183, CHEMIN FREEMAN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a procédé à la vente de l'immeuble connu comme le 183, chemin Freeman en date du 19 avril 2006, et ce, en faveur de monsieur Jean-Luc Jolivette, le tout par acte notarié publié au Registre foncier de la circonscription foncière de Hull sous le numéro d'inscription 13 205 972;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de vente prévoyait diverses obligations de construction devant être effectuées par l'acheteur Jean-Luc Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur veut procéder à la vente de l'immeuble du 183, chemin Freeman à une tierce partie;

CONSIDÉRANT QUE le notaire chargé d'instrumenter la vente de cet immeuble a contacté le Service des affaires juridiques afin que la Ville de Gatineau puisse intervenir audit acte dans le but de confirmer que l'ensemble des obligations de construction de Jean-Luc Jolivette avaient été rencontrées;

CONSIDÉRANT QUE les vérifications appropriées furent effectuées auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable du centre de services de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Service confirme que l'ensemble des obligations de construction furent complétées par Jean-Luc Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acte de vente, et plus particulièrement la clause relative à l'intervention de la Ville de Gatineau à cet égard, fut révisé par le Services des affaires juridiques :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de donner quittance et mainlevée des obligations de construction décrites à l'article 5.4 de l'acte de vente public sous le numéro 13 205 972 de la circonscription foncière de Hull et affectant les lots 3 778 951 à 3 788 958 au cadastre du Québec.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer, à titre d'intervenants pour la Ville de Gatineau, l'acte de vente entre Jean-Luc Jolivette, Gestion M. Denis Cléroux ltée et 4361474 Canada inc., le tout conformément au libellé du projet d'acte en annexe à la présente résolution.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-438

SUBVENTION DE 1 350 \$ - ADOJEUNE INC. - BINGO - 31 MARS 2011 - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 350 \$ à l'ordre de Adojeune inc., à l'attention de madame Isabelle Lance, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour un bingo qui aura lieu le 31 mars 2011 au profit de l'Appart Adojeune.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79947-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers - Aménagement - Subventions
02-79946-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Subventions
02-79940-972	50 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79938-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond- Vanier - Aménagement - Subventions
02-79936-972	100 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79935-972	50 \$	Patrice Martin- De Wright-Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau- Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79931-972	150 \$	Stefan Psenak - D'Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-439 **SOUSSION 2011 SI 080 - SERVICES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT LORS DES CONSULTATIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - ÉTAPE 1 - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Plania inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels pour le mandat d'accompagnement lors des consultations du Schéma d'aménagement – Étape 1 pour un montant total de 50 127 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 mars 2011, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-61510-419-78535	47 927 \$	Plan d'urbanisme - Autres services professionnels et administratifs
04-13493	2 200 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-440 **SUBVENTION DE 350 \$ - AREQ 07 SECTEUR HULL-AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de AREQ 07 secteur Hull-Aylmer, à l'attention de madame Thérèse Viau, responsable du comité, 22, rue de la Gravité, app. 1, Gatineau, Québec, J9A 3A2, à titre de subvention pour l'organisation du 14^e quillethon au profit de la Fondation Laure-Gaudreault qui aura lieu le 27 mars 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital - Aménagement - Subventions
02-79938-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull-Val-Tétréau - Aménagement - Subventions
02-79937-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier - Aménagement - Subventions
02-79934-972	100 \$	Maxime Tremblay - Du Plateau-Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-441

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2010-1906 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROBERT BEAULNE AU POSTE DE MAGASINIER - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2010-1906 en date du 8 décembre 2010, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Robert Beaulne au poste de magasinier au Service des finances (poste numéro FIN-BLE-002 au plan d'effectifs des cols bleus);

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Beaulne a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-034 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2010-1906 adoptée le 8 décembre 2010 de façon à réintégrer monsieur Robert Beaulne à son poste d'opérateur B au Service des travaux publics (poste numéro STP-BLE-034 au plan d'effectifs des cols bleus), et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2011-442

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR FRANÇOIS ARSENAULT AU POSTE D'ÉVALUATEUR I - SERVICE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toutes dépenses supérieures à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à l'engagement temporaire de monsieur François Arsenault sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité d'accepter l'engagement de monsieur François Arsenault au poste d'évaluateur I au Service d'évaluation pour la période du 14 février au 12 août 2011 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur François Arsenault au poste d'évaluateur I au Service d'évaluation.

Le salaire de monsieur François Arsenault sera celui de la classe 10, 2^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-15120-132 – Confection du rôle d'évaluation – Service d'évaluation – Temporaires – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

Adoptée

CE-2011-443*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES FINANCES

CONSIDÉRANT la révision des responsabilités et exigences reliées au poste d'agent de recouvrement depuis sa vacance :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications à la structure organisationnelle du Service des finances de la façon suivante :

Division de la planification financière et des revenus

- Abolir le poste vacant d'agent de recouvrement à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-046 au plan d'effectifs des cols blancs);
- Créer un poste d'agent financier et de recouvrement à la Division de la planification financière et des revenus du Service des finances (poste numéro FIN-BLC-080 au plan d'effectifs des cols blancs) situé à la classe 9 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-444*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins opérationnels effectuée par le Service des travaux publics :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter les modifications à la structure organisationnelle du Service des travaux publics de la façon suivante :

- Abolir le poste d'opérateur C (poste numéro STP-BLE-117 au plan d'effectifs des cols bleus);
- Créer un poste de journalier I situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols bleus (poste numéro STP-BLE-404 au plan d'effectifs des cols bleus), sous la gouverne du responsable, Parcs, espaces verts et arénas des secteurs de Hull et d'Aylmer du Service des travaux publics.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier les organigrammes en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2011-445*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des besoins opérationnels a été effectuée par le Service de l'environnement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de modifier la structure organisationnelle du Service de l'environnement de la façon suivante :

- Créer un poste de contremaître, Équipe électricité, instrumentation et contrôles à la Division des usines et du traitement des eaux du Service de l'environnement.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 mars 2011.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif